



## PROCES-VERBAL

### CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 AVRIL 2026

#### A 18 HEURES, SALLE DU MUSEE

**Présents** : Messieurs, Mesdames : Jean-Michel CATELINOIS – Guy FAYOLLE – Béatrice ROUMIEUX – Daniel BERNARD – Céline ARANEGA – Alain RIVIERE – Véronique HURBIN - Benoît MAIGRE – Isabelle CORSINI – Jacqueline OLEART – Brigitte TERRAS – Bernard LACOTTE – Pierre DESCOURS – Didier HARTMANN – Nathalie GLEIZE – Samira EL BERMIL – Béatrice HUYGHE – Amélie GOUGAUD – Marin TESSIER – Frédéric JOST – Marion GILLET – Frédéric FOI – Marie FONTAINE

**Absents ayant donné procuration** : Messieurs, Mesdames :  
Marcel CARUANA procuration à Brigitte TERRAS  
Yan THIBAUT procuration à Guy FAYOLLE  
Elisa BONALDI procuration à Jean-Michel CATELINOIS  
Bobby NOGUEIRA procuration à Céline ARANEGA  
Muriel MAURIN procuration à Frédéric JOST  
Kristina HAZARD procuration à Marion GILLET

**Secrétaire de séance** : Monsieur Daniel BERNARD

Monsieur le Maire, Jean-Michel CATELINOIS, ouvre la séance à 18h00.

Il procède à l'appel nominatif des Elus et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Daniel BERNARD comme secrétaire de séance.

**Vote : Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que Monsieur Daniel BERNARD soit la secrétaire de séance pour le Conseil Municipal du 27 avril 2026.**

**Vote du Procès-Verbal du Conseil Municipal du mardi 07 avril 2026 : Approuvé à l'unanimité**

## ORDRE DU JOUR

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2026

1. Commission communale des impôts directs
2. Membres entrants au sein du Conseil des Sages
3. Désignation d'un correspondant défense
4. Modification de la délibération n° 39 du 07 avril 2026 – Désignation des représentants du Conseil municipal au sein de MOSAIC
5. Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une école maternelle avec périscolaire et restauration scolaire - Autorisation de signature Avenant n° 2
6. Règlement Budgétaire et Financier
7. Sport inclusif - Approbation de la convention du programme club inclusif

Recensement des décisions prises par délégation

## 1. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Rapporteur : Guy FAYOLLE

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice ;

Vu l'élection du Maire et des adjoints en date du 28 mars 2026 ;

Monsieur le Maire précise qu'en application de l'article 1650 du Code général des Impôts, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- Du Maire ou d'un Adjoint délégué, président de la commission,
- De 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional ou départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée par délibération du Conseil Municipal.

Il est rappelé que le Maire est membre de droit et préside ladite commission.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **PROPOSE**, dans les conditions prévues par l'article 1650 du Code Général des Impôts, la liste de contribuables ci-après :

| NOM Prénom        | Adresse   |
|-------------------|---|
| ARANEGA Céline    | 9 rue Cousteline 26130 St-Paul-Trois-Châteaux                 |
| BADEA Axelle      | 10 le Courreau 26130 St-Paul-Trois-Châteaux                   |
| BALESTER François | 16 chemin du Déviadou 26130 St-Paul-Trois-Châteaux            |
| BRUNET Cédric     | 4 rue de l'Orée 26130 St-Paul-Trois-Châteaux                  |
| CARUANA Marcel    | 2 boulevards des Pins 26130 St-Paul-Trois-Châteaux            |
| CAYROL Georges    | 21 place de la Libération 26130 St-Paul-Trois-Châteaux        |
| CORNUAILLE Nadine | 7 impasse des violettes 26130 St-Paul-Trois-Châteaux          |
| CORREARD Robert   | 14 chemin des Fayettees 26130 St-Paul-Trois-Châteaux          |
| DE PARIS Eric     | 7 impasse les Jardins de Valadas 26130 St-Paul-Trois-Châteaux |
| DEGOUY Philippe   | 3 chemin de la Roubine 26130 St-Paul-Trois-Châteaux           |
| DURIAUD Martine   | 26 chemin du Déviadou 26130 St-Paul-Trois-Châteaux            |
| EL BERMIL Samira  | 26 rue de l'Orée 26130 St-Paul-Trois-Châteaux                 |
| FAYOLLE Guy       | 5 impasse de la petite vigne 26130 St-Paul-Trois-Châteaux     |

| <b>NOM Prénom</b>       | <b>Adresse</b>  |
|-------------------------|---|
| FORCUIE Brigitte        | 2 rue du Barry 26130 St-Paul-Trois-Châteaux                               |
| GARNIER Virginie        | 10 place de la Libération 26130 St-Paul-Trois-Châteaux                    |
| GENIER Yohan            | 5 place de la Libération 26130 St-Paul-Trois-Châteaux                     |
| GIRE Christian          | Chemin des Echaravelles 26130 St-Paul-Trois-Châteaux                      |
| HUGUES Denis            | 7 chemin de Beauregard 26130 St-Paul-Trois-Châteaux                       |
| JOST Frédéric           | 1839 chemin du Serre Blanc 26130 St-Paul-Trois-Châteaux                   |
| LACOTTE Bernard         | 13 rue d'Alsace 26130 St-Paul-Trois-Châteaux                              |
| MARTINAND Michel        | 12 chemin de la justice 26130 St-Paul-Trois-Châteaux                      |
| MOREL Valérie           | Chemin des marrons 26130 St-Paul-Trois-Châteaux                           |
| NAQUIN Patrick          | 10 allée des genévriers 26130 St-Paul-Trois-Châteaux                      |
| NICOL Béatrice          | 85 chemin de la Décelle 26130 St-Paul-Trois-Châteaux                      |
| PECHERAND Alain         | 420 chemin des petits étangs 26130 St-Paul-Trois-Châteaux                 |
| PREVOT Franck           | Place du Docteur Mathieu 26130 St-Paul-Trois-Châteaux                     |
| QUEYTAN MORIN<br>Sylvie | 9 avenue Louis Girard 26130 St-Paul-Trois-Châteaux                        |
| RODRIGUEZ Pierre        | 27 chemin des roches 26130 St-Paul-Trois-Châteaux                         |
| ROUMIEUX Béatrice       | 7 chemin de la valette 26130 St-Paul-Trois-Châteaux                       |
| ROUX Annie              | Quartier Miégesolles, chemin des abricotiers 26130 St-Paul-Trois-Châteaux |
| ROUX Olivier            | Quartier Miégesolles, chemin des abricotiers 26130 St-Paul-Trois-Châteaux |
| ZIMPFER Roland          | 6 chemin de la roubine 26130 St-Paul-Trois-Châteaux                       |

**Intervention de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS : Procède au vote : Favorable à l'unanimité.**

## **2. MEMBRES ENTRANTS AU SEIN DU CONSEIL DES SAGES**

Rapporteur : Isabelle CORSINI

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice ;

Vu la délibération n° 18 en date du 07 avril 2026 portant création du « Conseil des Sages » et désignant ses membres.

Considérant les demandes écrites de Madame Nadine BEC et de Monsieur Jacques SIMON d'intégrer le Conseil des Sages.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'intégration de Madame Nadine BEC et de Monsieur Jacques SIMON au Conseil des Sages.

**Intervention de Monsieur Frédéric JOST** : J'aimerais que l'on revienne sur les modalités d'inscription des membres. Vous nous avez dit que c'était à partir de 65 ans et qu'il fallait une lettre de motivation. Certains tricastins sont venus nous voir en disant qu'ils ne savaient pas trop comment faire. Ils sont allés sur le site de la commune où il y a écrit qu'il y a 15 membres alors que l'on en a 16 et 2 nouveaux donc 18.

**Réponse de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS** : C'est un maximum de 25 membres même si aujourd'hui il y avait effectivement 15 membres. Il suffit d'écrire au Maire pour proposer sa candidature. Elle sera étudiée par Isabelle CORSINI et Marcel CARUANA.

**Intervention de Monsieur Frédéric JOST** : Les personnes qui sont venues nous voir essayaient de comprendre le pourquoi du comment. Quand on va sur le site de la Commune, il y a un lien vers la Fédération française des villages et villes sages où il est question de cotisation. Nous avons eu des questions à ce sujet. Est-il possible de revoir les modalités ?

**Réponse de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS** : Les cotisations sont en option, nous ne les avons pas mises en place. Nous sommes adhérents de la Fédération du conseil des sages de France. Certaines régions sont beaucoup plus motivées sur le sujet du Conseil des sages, en particulier les pays de Loire et au vu du nombre de candidats, il a été instauré des cotisations voire un vote de la population quand il y a trop de candidats. Nous avons mis 25 membres maximum et nous en avons 18 actuellement. Notre conseil des sages est libre d'accès. Il y a deux candidats supplémentaires aujourd'hui, ils ont bien compris la démarche à effectuer.

**Intervention de Monsieur Frédéric JOST** : Y a-t-il des critères ?

**Réponse de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS** : Ce n'est pas une force d'opposition mais une force de proposition. Selon le règlement du conseil des sages, il fonctionne sur demande du Maire ou a la possibilité également de s'auto-saisir avec l'aval du Maire. Des sujets leur sont confiés. Ils ont travaillé sur le parc paysager de l'ex Saint-Paul 2003, le co-voiturage et dernièrement ils ont fait une enquête auprès des seniors pour le portage de repas à domicile, sur le parcours de santé à la Cité 3. Ils travaillent sur différents dossiers.

**Intervention de Monsieur Frédéric JOST** : Quelle est la durée de l'adhésion ou du mandat ?

**Réponse de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS** : A vie, tant qu'ils peuvent et tant qu'ils veulent. S'il devait y avoir pléthore de candidats, nous serions amenés à revoir le règlement et peut-être mettre une durée de mandat (5 ans ou 6 ans) mais c'est toujours embêtant de faire correspondre le mandat au conseil des sages avec le mandat municipal. Si cela devait se faire, ce serait mieux de le faire en milieu de mandat mais pour l'instant nous n'avons pas besoin de le faire. Cela se passe plutôt bien, certaines personnes en sortent, d'autres rentrent, c'est plutôt positif.

**Procède au vote : Favorable à l'unanimité.**

### 3. DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Rapporteur : Guy FAYOLLE

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice ;

Suite au renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de désigner, à la demande de la Préfecture de la Drôme, un élu dont la fonction sera de servir de relais d'information entre le Ministère de la Défense et la commune et sera l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du Département et de la Région.

Il aura également pour mission d'assurer l'information et la sensibilisation des administrés de la commune aux questions de défense.

Aussi, il est proposé de désigner Mr Jean-Michel CATELINOIS en qualité de correspondant défense.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DESIGNE** Monsieur Jean-Michel CATELINOIS, en qualité de correspondant défense.

**Intervention de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS** : Cette fonction consiste à participer à des réunions à la Préfecture de région.

**Intervention de Monsieur Didier HARTMANN** : Y a-t-il besoin d'habilitation pour un niveau de confidentialité ou de secret défense ?

**Réponse de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS** : Non, de par ses fonctions, un Maire est tenu par principe à la confidentialité. En ce moment je reçois souvent des informations par rapport à la situation mondiale qui ne donnent pas lieu à diffusion.

**Procède au vote : Favorable à l'unanimité.**

### 4. MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 39 DU 7 AVRIL 2026 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE MOSAIC

Rapporteur : Guy FAYOLLE

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice ;

Il est rappelé à l'assemblée que par délibération n° 39 en date du 07 avril 2026, le Conseil municipal a procédé à la désignation de ses représentants au sein du Conseil d'Administration de MOSAIC.

Il informe qu'une erreur matérielle s'est glissée dans cette désignation, Mme Amélie GOUGAUD ne pouvant assurer ces fonctions.

Il convient en conséquence de procéder à son remplacement.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE**, après avoir été consulté, le vote à main levée ;
- **MODIFIE** la délibération n° 39 du 07 avril 2026 en remplaçant Mme Amélie GOUGAUD par Mme Samira EL BERMIL.

- **DESIGNE** les membres de la commune au sein du Conseil d'Administration de MOSAIC, le Maire étant Président de droit, à savoir :
  - Mme Céline ARANEGA
  - Mme Isabelle CORSINI
  - Mme Béatrice ROUMIEUX
  - Mme Samira EL BERMIL.

**Intervention de Madame Marion GILLET** : Qu'entendez-vous par erreur matérielle, pouvez-vous préciser ?

**Réponse de Monsieur Guy FAYOLLE** : Je me suis trompé quand j'ai transmis la liste des personnes. Il s'agit d'une erreur matérielle, ce n'était pas la bonne personne et il convient de corriger.

**Intervention de Madame Marion GILLET** : Très bien, ce n'était pas forcément évident, c'est pour cela que l'on voulait une précision. On s'en doutait.

**Intervention de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS** : Procède au vote : Favorable à l'unanimité

## **5. MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE MATERNELLE AVEC PÉRISCOLAIRE ET RESTAURATION SCOLAIRE – AUTORISATION DE SIGNATURE AVENANT N°2**

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice ;

Vu l'article L.2125-1-2° du code de la commande publique ;

Vu l'article L.2172-1 du code de la commande publique ;

Vu les dispositions des articles R.2162-15 à R.2162-26 du code de la commande publique ;

Vu l'article R.2122-6 du code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 04 du Conseil Municipal du 07 avril 2026 relative à la constitution de la commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n° 04 du 26 septembre 2022, relative au lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de l'école maternelle du Serre Blanc avec périscolaire et restauration scolaire commune à la maternelle et l'élémentaire du Pialon - Constitution du Jury de concours-fixation de la prime aux candidats admis à concourir et des indemnités aux architectes du Jury ;

Vu la délibération n° 05 du 26 septembre 2022 relative à l'approbation du programme de travaux de la reconstruction d'une école maternelle avec périscolaire et restauration scolaire commune à la maternelle et l'élémentaire ;

Vu la délibération n° 04 du 29 novembre 2022 relative à la désignation des trois candidats admis à concourir dans le cadre du concours restreint de maîtrise d'œuvre sur rendu « APS » pour la reconstruction de l'école du Serre Blanc avec périscolaire et restauration scolaire commune à la maternelle et l'élémentaire du Pialon ;

Vu l'avis motivé du Jury de concours phase offres rendu le 07 avril 2023 ;

Vu la délibération n° 02 du 24 avril 2023 relative à la désignation du lauréat du concours restreint de maîtrise d'œuvre sur rendu « APS » pour la reconstruction de l'école du Serre Blanc avec périscolaire et restauration scolaire commune à la maternelle et l'élémentaire du Pialon ;

Vu l'avis de résultats de concours envoyé en publication le 02 mai 2023 et publié au BOAMP le 05 mai 2023 (avis n° 202312, ainsi que sur le profil d'acheteur de la Ville (<http://saintpaultroischateaux.e-marchespublics.com>) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) le 05 mai 2023 (avis n°2023/S088-2697414) ;

Vu la délibération n° 03 du 22 mai 2023 relative à l'attribution du marché de la maîtrise d'œuvre » pour la reconstruction de l'école du Serre Blanc avec périscolaire et restauration scolaire commune à la maternelle et l'élémentaire du Pialon à l'équipe HB MORE ARCHITECTES - NICOLAS FAURE PAYSAGISTE - INGENIERIE 84 - SARL ENERGETEC BE – EURL TEKHNELEC - SARL INGECOR – ELLIPSE GARD – EURL AUBAINE- ATELIER ROUCH -SAS GEKKO.

Considérant la nécessité de conclure un avenant n° 02 qui a pour objet l'ajout d'une mission complémentaire : l'étude de l'hybridation de la chaufferie, il y a lieu de modifier la rémunération du groupement de la maîtrise d'œuvre.

| <b>Titulaire :</b><br><b>HB MORE</b><br><b>Mandataire du</b><br><b>Groupement</b><br><b>9 quai de la Fontaine</b><br><b>30900 NIMES</b> | Montant HT          | T.V.A 20 %          | Montant TTC         |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|
| Montant initial   | 538 615.00 €        | 107 723.00 €        | 646 338.00 €        |
| Avenant n° 1  | + 39 703.72 €       | + 7 940.74 €        | + 47 644.46         |
| Avenant n° 2  | + 3 560.00 €        | + 712.00 €          | + 4 272.00 €        |
| <b>Montant total après</b><br><b>avenant n° 2</b>   | <b>581 878.72 €</b> | <b>116 375.74 €</b> | <b>698 254.46 €</b> |

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n° 2 décrit ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à procéder à la signature de cet avenant.

**Intervention de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS** : En quoi consiste cette hybridation ? En cours de chantier, GRDF nous a proposé de faire partie des 20 villes qui feront un test d'hybridation. Il s'agissait de poser des PAC pour l'école, ce qui était déjà prévu au départ, et de les relier avec une chaudière gaz (chaudière pratiquement neuve au Pialon). L'idée est de tourner sur la PAC tant que possible car elle est moins chère et, lorsque les températures baissent et que l'on a besoin de plus de puissance, de rajouter du gaz. Nous devons être les seuls à l'avoir fait dans la région avec GRDF,

et avons eu comme avantage qu'ils nous ont fait cadeau des PAC Schneider posées sur l'école (la troisième étant à prix réduit). Pendant deux ans, c'est un avantage, ce sont eux qui contrôlent le chauffage, ils font des mesures pour voir ce que cela peut donner pour pouvoir généraliser avec la nouvelle loi autour du gaz. Je ne sais pas s'ils généraliseront cette démarche mais nous aurons bénéficié de cet avantage. Comme ce n'était pas prévu au départ puisque GRDF est venu ensuite, nous sommes obligés de rémunérer les architectes et surtout le cabinet qui a fait l'étude thermique pour ajouter la liaison entre les différents équipements.

**Procède au vote : Favorable à l'unanimité**

## **6. MISE A JOUR DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER (RBF)**

Rapporteur : Guy FAYOLLE

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice ;

Vu la Commission Finances ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs aux règles budgétaires et comptables applicables aux communes ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes ;

Vu le Procès-Verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 28 mars 2026 ;

Considérant la nécessité pour la commune de disposer d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) formalisant les règles internes de gestion budgétaire et comptable ;

Considérant le renouvellement de l'assemblée délibérante à l'issue des dernières élections municipales;

Considérant qu'il convient, à ce titre, de mettre à jour le Règlement Budgétaire et Financier afin de tenir compte des orientations de la nouvelle mandature et d'actualiser les pratiques internes ;

Considérant que cette mise à jour intègre également les évolutions réglementaires et comptables récentes, notamment la mise en œuvre du Compte Financier Unique (CFU) ;

Considérant que le Règlement Budgétaire et Financier constitue un document de référence visant à :

- renforcer la transparence et la fiabilité de la gestion financière,
- harmoniser les pratiques internes,
- et sécuriser les procédures budgétaires et comptables.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise à jour du Règlement Budgétaire et Financier de la commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **PRECISE** que ce règlement actualisé tient compte des évolutions de la gestion budgétaire et comptable de la collectivité, ainsi que du cadre réglementaire en vigueur ;
- **INDIQUE** que le présent règlement s'applique à l'ensemble des services de la collectivité et constitue le référentiel interne en matière de gestion budgétaire et comptable ;

- **PRECISE** que le Règlement Budgétaire et Financier pourra être modifié en fonction des évolutions législatives et réglementaires, ainsi que des besoins d'adaptation des pratiques internes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**Intervention de Monsieur Guy FAYOLLE** : Le Règlement Budgétaire et Financier est un document de référence pour la gestion budgétaire et patrimoniale. Il définit les règles de gestion interne de la commune, opposable aux tiers, dans le respect du CGCT. (harmoniser, anticiper, fiabiliser)

Rappel des principes fondamentaux des finances publiques : Annualité, unité, universalité, spécialité, équilibre, permanence, séparation.

Arborescence budgétaire : Gestionnaire, fonction, opération, service, antenne.

Calendrier budgétaire prévisionnel : Orientations budgétaires et budget primitif en fin d'année, engagements en début d'année, décisions modificatives en cours d'année si besoin, budget supplémentaire et CFU en avril ou mai, arrêt des engagements d'investissement le 15 novembre, arrêt des engagements de fonctionnement au 30 novembre.

Le CFU se substitue depuis 2025 au Compte Administratif et au Compte de Gestion, c'est un document unique, commun à l'ordonnateur et au comptable public. Il est voté avant le 30 juin.

Gestion pluriannuelle – AP/CP : S'applique pour des grands projets (ex : Ecole Serre Blanc), programme sur plusieurs années avec répartition du montant initial. Est corrigé au fur et à mesure de l'avancement.

Rappel de l'engagement comptable : Demande – Validation – Signature – Engagement juridique.

Types d'engagements juridiques : Bon de commande, marché simple, marché à bons de commande, marché à tranches conditionnelles, marché à lots, contrat ou convention, subvention d'équipement ou de fonctionnement.

Mode de fonctionnement : Liquidation – Mandatement – Paiement.

Restes à réaliser (RAR) : En investissement : Engagement de dépenses, non mandatées + recettes certaines sans titres au 31/12. En fonctionnement : Engagement des dépenses sans service fait ni rattachement. Exemple : Argent bloqué pour la sortie d'autoroute.

Gestion du patrimoine : Ce que l'on appelle l'amortissement : Les immobilisations. Nous sommes tenus de faire un inventaire. Ensuite nous devons rendre compte au comptable public.

Amortissements (le plus souvent obligatoire et d'autres non) : Biens de faible valeur (< 1 000 € amortis en 1 an), mode de calcul au prorata temporis, bien non amortissables (terrains, voirie, bâtiments publics), neutralisations possibles.

Projection des durées d'amortissement des principaux biens.

**Intervention de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS** : Procède au vote : Favorable à l'unanimité.

## **7. SPORT INCLUSIF – APPROBATION DE LA CONVENTION DU PROGRAMME CLUB INCLUSIF**

Rapporteur : Benoît MAIGRE

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice ;

Vu la Commission Sports ;

Monsieur Benoît MAIGRE, Adjoint, informe l'assemblée qu'il est proposé de conclure une convention entre la Ville de Saint-Paul-Trois-Châteaux, le Département de la Drôme et le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) afin de s'engager dans le développement de la pratique parasportive des personnes en situation de handicap avec "Club inclusif".

Ainsi, la convention prévoit la mise en place d'une session théorique d'accompagnement et de pratique afin de répondre aux objectifs territoriaux de développement d'une politique parasportive à l'attention d'associations sportives de la commune.

Une contribution financière de 1 500 euros est demandée à la commune puisque 50 % et plus des clubs participants à la session proviennent de la commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de passer la convention pour la mise en place du programme inclusif, annexée à la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat à passer avec le Comité Paralympique et Sportif Français et le Département de la Drôme annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir ;
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.

**Intervention de Monsieur Benoît MAIGRE** : Il s'agit d'une régularisation car la formation a été faite à l'automne dernier.

**Intervention de Madame Marie FONTAINE** : Nous voulions juste saluer cette initiative pour le club inclusif, nous sommes très contents que cela puisse se faire et nous sommes satisfaits de l'enveloppe de 1 500 €.

**Intervention de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS** : Merci et bravo Benoît pour ton travail avec ton prédécesseur. **Procède au vote : Favorable à l'unanimité.**

## INFORMATIONS

### RECENSEMENT DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

| NUMERO      | OBJET   | DATE DE L'ACTE | TITULAIRE                                | MONTANT   |
|-------------|---|----------------|--|---|
| <b>2025</b> |   |                |  |   |
| DC2025-165  | Acceptation d'indemnisation de sinistre d'assurance à la suite d'un accident de circulation Av. F. Mistral (barrières)  | 28/11/2025     | SMACL ASSURANCES                         | 1 386,00 €  |
| DC2025-166  | Cession à titre gratuit de biens meubles au Refuge de l'Espoir  | 04/12/2025     | Le Refuge de l'Espoir - Pierrelatte      | A titre gratuit   |
| DC2025-167  | Passation d'un contrat avec SOIZIC DUO dans le cadre d'un spectacle intitulé Cabaret Chanson "... à perdre la raison " - 11/12/2025 salle Fontaine  | 04/12/2025     | SOIZIC DUO - Livron                      | 703,86 € TTC  |
| DC2025-168  | Attribution des marchés N° 2025022 "accord-cadre mixte pour la maintenance des équipements d'éclairage public et de signalisation lumineuse et des mats sportifs"   | 05/12/2025     | Neotravaux SAS – Le Thor                 | Montant total annuel :<br>466 100,00 € HT<br>Montant total sur 4 ans :<br>1 864 400,00 € HT |
| DC2025-169  | Mise à disposition d'un bâtiment communal à MOSAIC jusqu'au 31/08/2028 (Espace Coluche)   | 09/12/2025     | MOSAIC                                   | à titre gratuit   |
| DC2025-170  | Acceptation d'indemnisation de sinistre d'assurance DO ODYSSEE'O (décollement faïence bain froid)   | 12/12/2025     | ALLIANZ                                  | 720,00 €  |
| DC2025-171  | Attribution du marché N° 20250018 "Diagnostics techniques règlementaires dans les bâtiments communaux"  | 12/12/2025     | SOCOTEC Diagnostic - Avesnes-Les-Bapaume | 10 000,00 € HT  |
| DC2025-172  | Mise à disposition d'un terrain de motocross d'une superficie de 33 600 m <sup>2</sup> à l'association Saint Paul Moto Verte jusqu'au 31 aout 2026 avec 2 renouvellements possibles jusqu'au 31 aout 2028 | 17/10/2025     | Saint Paul Moto Verte                    | à titre gratuit   |
| DC2025-173  | Annulée et remplacée par DC2025-180   | 16/12/2025     |  |   |

| NUMERO     | OBJET  | DATE DE L'ACTE | TITULAIRE  | MONTANT   |
|------------|--|----------------|--|---|
| DC2025-174 | Avenant au marché N° 2024012 : travaux de rénovation et d'extension du musée d'archéologie Tricastine - Avenant 3 Lot 11 : Electricité courants forts et faibles   | 17/12/2025     | Lot 11 : SARL PPS Electricité - Bollène  | Lot 11 :<br>Montant avenant n° 3<br>5 362,50 € HT<br>Nouveau montant :<br>97 128,10 € HT  |
| DC2025-175 | Attribution des marchés N° 2025021 "Prestations de topographie et de Géomètre pour le territoire de Saint-Paul-Trois-Châteaux"   | 17/12/2025     | Lot 1 : BEAUR SARL – Romans sur Isère<br>Lot 2 : SARL IGEX – Saint-Paul-Trois-Châteaux | Lot 1 : 10 000 € HT<br>Lot 2 : 10 000 € HT  |
| DC2025-176 | Attribution des marchés N° 2025024 "Location, maintenance, entretien et réparation d'un véhicule frigorifique"   | 18/12/2025     | Petit Forestier Location SAS - Villepinte  | Montant total annuel :<br>12 900,00 € HT<br>Montant total sur 4 ans :<br>51 600,00 € HT   |
| DC2025-177 | Attribution du marché N° 2025025 "Restauration de façades de la mairie de Saint-Paul-Trois-Châteaux - façade inscrite au titre des monuments historiques"  | 19/12/2025     | Ets MARIANI - Avignon  | Montant total :<br>65 151,49 € HT<br>Prestations supplémentaires :<br>Nettoyage niveaux R+1 - R+2 :<br>1 956,05 € HT<br>Badigeon sur niveaux R+1 - R+2 :<br>2 459,55 € HT |
| DC2025-178 | Annule et remplace DC2025-151 - Demande de subvention auprès de l'Union Européenne - Programme FSE + Programmation 2021-2027 pour l'opération support pour le centre de santé municipal afin de soutenir l'exercice des professionnels de santé                    | 19/12/2025     | Centre de Santé Municipal – Commune Saint-Paul-Trois-Châteaux                          | Coût opération :<br>276 892,62 € HT   |
| DC2025-179 | Attribution du marché N° 2025019 "mise en place du système de climatisation dans différentes classes de l'école du Pialon et du groupe scolaire du Resseguin de la ville de Saint-Paul-Trois-Châteaux" Lot 2 - Groupe Scolaire du Resseguin                        | 19/12/2025     | Lot 2 : BARDET Jérôme SAS - Valence  | Lot 2 :<br>Montant avenant n° 1<br>7 877,60 € HT<br>Nouveau montant :<br>115 800,80 € HT  |
| DC2025-180 | Annule et remplace DC2025-173 - Attribution des marchés N° 2025019 "Mise en place de système de climatisation dans différentes classes de l'école du Pialon et du groupe scolaire du Resseguin de la ville de Saint-Paul-Trois-Châteaux" , Lot 1 - Ecole du Pialon | 19/12/2025     | Lot 1 : SAS ASGTS - Montélimar   | Lot 1 :<br>Montant avenant n° 1<br>7 982,36 € HT<br>Nouveau montant :<br>70 324,05 € HT   |
| DC2025-181 | Attribution du marché N° 2025009 "Démolition du centre sportif et de loisirs "Saint-Paul 2003""  | 22/12/2025     | GUINTOLI - Tarascon  | Montant avenant n° 1<br>24 602,12 € HT<br>Nouveau montant :<br>430 081,02 € HT  |

| NUMERO      | OBJET  | DATE DE L'ACTE | TITULAIRE   | MONTANT   |
|-------------|--|----------------|---|---|
| DC2025-182  | Acte constitutif d'une régie de recettes pour la restauration senior et le portage de repas à domicile   | 22/12/2025     | Commune Saint-Paul-Trois-Châteaux   |   |
| DC2025-183  | Attribution du marché N° 2025027 "Acquisition d'une tondeuse autoportée à coupe frontale pour l'entretien des stades municipaux"   | 22/12/2025     | Motoculture Brunet – Saint-Paul-Trois-Châteaux  | 46 197,50 € HT<br>Supplément éventuel<br>-> Roues de secours avant et arrière complète sans support :<br>1 114,17€ HT |
| DC2025-184  | Attribution du marché N°2025026 "Achat de fournitures administratives, de papiers de reprographie et d'enveloppes auto adhésives"  | 22/12/2025     | LACOSTE - Le Thor   | Montant maxi annuel Ville SP3C :<br>32 500,00 € HT<br>Montant maxi Annuel CCAS :<br>2 500,00 € HT                     |
| <b>2026</b> |  |                |   |   |
| DC2026-001  | Virement de crédits N° 05/2025 Budget principal de la commune  | 21/01/2026     | Commune Saint-Paul-Trois-Châteaux   | Section fonctionnement :<br>Chapitre 014 :<br>+ 29 000,00 €<br>Chapitre 011 :<br>- 29 000,00 €                        |
| DC2026-002  | Avenant N° 5 au marché N° 2022009 : fourniture et maintenance de photocopieurs multifonctions  | 22/01/2026     | E-FICIENS - La Garde  | Montant avenant n°5<br>3000,00 € HT<br>Nouveau montant<br>145 500,00 € HT   |
| DC2026-003  | Avenant DC2025-135 Mise à disposition d'un bâtiment communal à l'Association Collectif Environnement en Tricastin les lundis de 18h15 à 20h15 jusqu'au 05/07/2026 (Espace Coluche salle d'arts plastiques)   | 04/02/2026     | Collectif Environnement en Tricastin  | à titre gratuit   |
| DC2026-004  | Attribution du marché N° 2026002 - fourniture et livraison de produits et de matériels d'entretien<br>Lot 1 : matériel de ménage<br>Lot 2 : papier hygiénique et distributeurs<br>Lot 3 : produits d'entretiens et distributeurs<br>Lot 4 : matériel de pré imprégnation | 06/02/2026     | Lot 1 : SAS BLANC - Bourron-Marlotte<br>Lot 2 : ORAPI Hygiène – Vitrolles<br>Lot 3 : SAS BLANC - Bourron-Marlotte<br>Lot 4 : SAS BLANC - Bourron-Marlotte | Lot 1 : 10 800€ HT<br>Lot 2 : 20 200€ HT<br>Lot 3 : 16 000€ HT<br>Lot 4 : 31 000€ HT                                  |
| DC2026-005  | Passation d'une convention avec la fédération des œuvres laïques de la Drôme (FOL 26) pour le spectacle Cartes blanches de la compagnie Käfig - 23/05/2026 salle Fontaine  | 06/02/2026     | Fédération des œuvres laïques (FOL26) - Valence   | 17 682,00 € TTC   |
| DC2026-006  | Passation d'un contrat de cession avec l'orchestre RETRO SAXO  | 10/02/2026     | Retro Saxo - CENDRAS  | 725,05 €  |

| NUMERO     | OBJET  | DATE DE L'ACTE | TITULAIRE                         | MONTANT         |
|------------|--|----------------|-----------------------------------|-----------------|
| DC2026-007 | Acte constitutif d'une régie de recettes pour la restauration senior et le portage de repas à domicile (annule et remplace DC2025-182 ayant même objet)  | 12/02/2026     | Commune Saint-Paul-Trois-Châteaux |                 |
| DC2026-008 | Attribution du marché N°2025019 "Mise en place de système de climatisation dans différentes classes de l'école du Pialon et du groupe scolaire du Resseguin de la Ville de Saint-Paul-Trois-Châteaux"<br>Lot 1 : Ecole du Pialon | 25/02/2026     | SAS ASGTS - Montélimar            | 71 519,65€ HT   |
| DC2026-009 | Mise à disposition du gymnase Plein Soleil à l'association d'Age d'Or Tricastin jusqu'au 31 août 2026  | 20/02/2026     | L'Age d'Or Tricastin              | à titre gratuit |
| DC2026-010 | Mise à disposition de la salle GONY à l'association TRICASTIN ROLLER ET HOCKEY CLUB jusqu'au 31 août 2026  | 20/02/2026     | Tricastin Roller et Hockey Club   | à titre gratuit |
| DC2026-011 | Mise à disposition de la salle GONY à l'association ENTENTE TRICASTIN HANDBALL jusqu'au 31 août 2026   | 20/02/2026     | Entente Tricastin Handball        | à titre gratuit |
| DC2026-012 | Signature d'une convention d'occupation précaire au 4 rue de Ecoles du 01/04/2026 au 31/03/2027  | 25/02/2026     | M. MELOUKI Yanis                  | 324,96 € / mois |
| DC2026-013 | Passation d'un contrat avec une pianiste membre du jury du 4ème concours international de Piano du 13 au 18 avril 2026 à la salle Fontaine   | 26/02/2026     | Mme Joanna SOCHACKA-JAWORSKA      | 1 200,00 € TTC  |
| DC2026-014 | Passation d'un contrat avec une pianiste membre du jury du 4ème concours international de Piano du 13 au 18 avril 2026 à la salle Fontaine   | 26/02/2026     | Konzert Management Nogaeva        | 1 200,00 € TTC  |
| DC2026-015 | Mise à disposition d'un local de rangement dans le bâtiment Les Archivaux à l'association LES AMIS DE LA DANSE jusqu'au 31 août 2026 avec renouvellement tacite chaque année dans la limite de 2 fois (jusqu'au 31 août 2028)    | 26/02/2026     | Les Amis de la danse              | à titre gratuit |
| DC2026-016 | Convention avec la Fondation 30 millions d'amis pour l'année 2026  | 26/02/2026     | Fondation 30 millions d'amis      | à titre gratuit |
| DC2026-017 | Mise à disposition du boulo-drome à l'association La Boule tricastine jusqu'au 31 août 2026 avec renouvellement tacite chaque année dans la limite de 2 fois (jusqu'au 31 août 2028)   | 26/02/2026     | La Boule tricastine               | à titre gratuit |

| NUMERO     | OBJET  | DATE DE L'ACTE | TITULAIRE   | MONTANT         |
|------------|--|----------------|---|-----------------|
| DC2026-018 | Mise à disposition du boulodrome à l'association Les Pétanqueurs tricastins jusqu'au 31 août 2026 avec renouvellement tacite chaque année dans la limite de 2 fois (jusqu'au 31 août 2028)   | 26/02/2026     | Les Pétanqueurs tricastins  | à titre gratuit |
| DC2026-019 | Avenant N°1 au marché N°2025016 : travaux de rénovation et réaménagement partiel des locaux de la gendarmerie Lot 4 : Revêtement de sols, carrelages   | 27/02/2026     | SAS RIGOUDY - Saulce sur Rhone  | 20 851,43 € HT  |
| DC2026-020 | Mise à disposition d'un bâtiment communal au 3 Le Courreau à l'association le marché aux trufficulteurs de Saint-Paul-Trois-Châteaux jusqu'au 31 août 2026   | 27/02/2026     | Association des Trufficulteurs  | à titre gratuit |
| DC2026-021 | Mise à disposition de la Maison du Marin à l'association Amicale des anciens marins des Portes de Provence jusqu'au 31 mars 2027 avec renouvellement chaque année dans la limite du 31 mars 2029   | 02/03/2026     | Amicale des anciens marins des Portes de Provence                     | à titre gratuit |
| DC2026-022 | Mise à disposition d'un local communal place Chausy à l'association SOU DES ECOLES LAIQUES DE SAINT PAUL TROIS CHATEAUX jusqu'au 31 aout 2026 avec renouvellement chaque année dans la limite du 31 aout 2028  | 02/03/2026     | Le Sou des écoles   | à titre gratuit |
| DC2026-023 | Mise à disposition d'un local communal L'Auditorium de l'Ecole de Musique à l'association LYRE DE SAINT PAUL TROIS CHATEAUX jusqu'au 7 juillet 2026 les jeudis de 19h30 à 21h  | 06/03/2026     | La Lyre   | à titre gratuit |
| DC2026-024 | Contrat avec Provence Live Prod pour l'animation d'un Thé Dansant le mardi 31 mars 2026 à la salle Fontaine  | 03/03/2026     | PROVENCE LIVE PROD - Oraison  | 700,00 € TTC    |
| DC2026-025 | Mise à disposition d'un local communal rue du Serre Blanc aux associations ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE, DE LA FNACA ET DES MEDAILLES DE GUERRE jusqu'au 31 mars 2026, renouvelable tacitement chaque année dans la limite de 3 ans jusqu'au 31 Mars 2028 | 05/03/2026     | Anciens combattants et victimes de guerre, FNACA, Médillés militaires | à titre gratuit |

| NUMERO     | OBJET  | DATE DE L'ACTE | TITULAIRE                                      | MONTANT         |
|------------|--|----------------|--|-----------------|
| DC2026-026 | Bail Professionnel avec l'agence Immobilière J2M IMMOBILIER à partir du 1er avril 2026 pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 31 mars 2032 pour le local 19 rue des Ecoles   | 04/03/2026     | M. MOREAU Jean-Marie                           | 214,97 € / mois |
| DC2026-027 | Contrat avec Choeur Européen de Provence pour un concert au profit du Téléthon le dimanche 29 novembre 2026 à 17h30 à la cathédrale  | 04/03/2026     | Chœur Européen de Provence - Vaison la Romaine | 4 800,00 € TTC  |
| DC2026-028 | Convention d'occupation précaire au 8 rue de Ecoles du 11/04/2026 au 18/04/2026 dans le cadre d'une formation BAFA dispensée par l'association STAJ  | 05/03/2026     | Association STAJ<br>M. BELISSON<br>Christian   | à titre gratuit |
| DC2026-029 | Mise à disposition d'un local communal 14 rue des Ecoles à l'association COMPAGNONS DE LA PIERRE BLANCHE jusqu'au 31 mars 2027, renouvelable chaque année dans la limite de 2 fois jusqu'au 31 Mars 2029                                   | 06/03/2026     | Compagnons de la pierre blanche                | à titre gratuit |
| DC2026-030 | Mise à disposition d'un local communal, l'imprimerie, 38 avenue Général de Gaulle au 1er étage à l'association EMERGENCE jusqu'au 31 octobre 2026, renouvelable chaque année dans la limite de 2 fois jusqu'au 31 octobre 2028             | 06/03/2026     | EMERGENCE                                      | à titre gratuit |
| DC2026-031 | Demande de subvention auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes pour l'agrandissement de l'ALSH le RUBIS'CUBE   | 09/03/2026     | Commune Saint-Paul-Trois-Châteaux              | 37 4687,01 € HT |
| DC2026-032 | Mise à disposition d'un local communal, l'imprimerie, 38 avenue Général de Gaulle au RDC à l'association LYRE DE SAINT PAUL TROIS CHATEAUX jusqu'au 31 Aout 2026, renouvelable chaque année dans la limite de 2 fois jusqu'au 31 Aout 2028 | 09/03/2026     | La Lyre  | à titre gratuit |
| DC2026-033 | Partenariat avec l'association APESA, accueil inclusif au sein de l'ALSH Communal  | 09/03/2026     | APESA  | à titre gratuit |

| NUMERO     | OBJET   | DATE DE L'ACTE | TITULAIRE                                | MONTANT         |
|------------|---|----------------|--|-----------------|
| DC2026-034 | Mise à disposition d'un local communal, l'imprimerie, 38 avenue Général de Gaulle au RDC à L'ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DU TRICASTIN jusqu'au 31 Aout 2026, renouvelable chaque année dans la limite de 2 fois jusqu'au 31 Aout 2028          | 09/03/2026     | Association des donneurs de sang         | à titre gratuit |
| DC2026-035 | Mise à disposition d'un local communal, l'imprimerie, 38 avenue Général de Gaulle au RDC à l'association FORUM DES METIERS ET DE L'ORIENTATION jusqu'au 30 Septembre 2026, renouvelable chaque année dans la limite de 2 fois jusqu'au 30 Septembre 2028      | 09/03/2026     | Forum des métiers et de l'orientation    | à titre gratuit |
| DC2026-036 | Mise à disposition d'un local communal, l'imprimerie, 38 avenue Général de Gaulle au RDC à l'ASSOCIATION APESA 26-07 jusqu'au 31 Octobre 2026, renouvelable chaque année dans la limite de 2 fois jusqu'au 31 Octobre 2028                                    | 09/03/2026     | APESA                                    | à titre gratuit |
| DC2026-037 | Mise à disposition d'un local communal, l'imprimerie, 38 avenue Général de Gaulle au 1er étage à l'association SYNDICAT DE LA TRUFFE NOIRE DU TRICASTIN jusqu'au 31 Janvier 2027, renouvelable chaque année dans la limite de 2 fois jusqu'au 31 Janvier 2029 | 09/03/2026     | Syndicat de la truffe noire du Tricastin | à titre gratuit |
| DC2026-038 | Mise à disposition d'un local communal, l'imprimerie, 38 avenue Général de Gaulle au 1er étage à l'association UNIVERSITE POPULAIRE TRICASTINE jusqu'au 31 Janvier 2027, renouvelable chaque année dans la limite de 2 fois jusqu'au 31 Janvier 2029          | 09/03/2026     | Université populaire tricastine          | à titre gratuit |
| DC2026-039 | Mise à disposition d'un local communal, l'imprimerie, 38 avenue Général de Gaulle au 1er étage à l'association LES RESTAURANTS DU COEUR DE LA DROME jusqu'au 31 Janvier 2027, renouvelable chaque année dans la limite de 2 fois jusqu'au 31 Janvier 2029     | 09/03/2026     | Restos du coeur Drôme                    | à titre gratuit |

| NUMERO     | OBJET   | DATE DE L'ACTE | TITULAIRE   | MONTANT  |
|------------|---|----------------|---|--|
| DC2026-040 | Mise à disposition d'un local communal, l'Imprimerie, 38 avenue Général de Gaulle au 1er étage à l'association CLUB MOUCHE DROMOIS jusqu'au 31 Juillet 2026, renouvelable chaque année dans la limite de 2 fois jusqu'au 31 Juillet 2028              | 09/03/2026     | Club mouche drômois   | à titre gratuit  |
| DC2026-041 | Mise à disposition d'une construction modulaire Chemin des Goumoux aux associations FOOTBALL TRICASTIN, RUNNING CLUB TRICASTIN ET CYCLO CLUB TRICASTIN jusqu'au 31 décembre 2026, renouvelable dans la limite de 3 ans soit jusqu'au 31 Décembre 2028 | 10/03/2026     | Football tricastin, Running club tricastin, Cyclo club tricastin  | à titre gratuit  |
| DC2026-042 | Attribution du marché N°2025019 "Mise en place de système de climatisation dans différentes classes de l'école du Pialon et du groupe scolaire du Resseguin de la Ville de Saint Paul Trois Châteaux Lot 2 : Ecole du Pialon                          | 10/03/2026     | SAS BARDET JEROME - Valence   | 111 097,52 € HT  |
| DC2026-043 | Convention d'occupation précaire au 5 place du marché à partir du 23 mars jusqu'à la fin du chantier dans le cadre des travaux de rénovation de façades de l'hôtel de ville   | 10/03/2026     | Société MARIANI   | à titre gratuit  |
| DC2026-044 | Virement de crédits n°01/2026 - Budget principal de la commune  | 10/03/2026     | Commune Saint-Paul-Trois-Châteaux   | Section Investissement super opération 650 (65001) : + 900,00 €<br>Section Investissement Super opération 90 (9005) : - 900,00 € |
| DC2026-045 | Mise à disposition du complexe tennistique municipal avec ses terrains de jeux à l'association TENNIS CLUB TRICASTIN jusqu'au 31 Aout 2026, renouvelable chaque année dans la limite de 2 renouvellements soit jusqu'au 31 Aout 2028                  | 11/03/2026     | Tennis club tricastin   | à titre gratuit  |
| DC2026-046 | Attribution du marché 2026004 - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la délégation de service public du centre aquatique l'Odysée'O de la ville de Saint-Paul-Trois-Châteaux   | 11/03/2026     | Mandataire : Navis Développement – Paris<br>Co-traitants : Genesis Avocat et Aqua Global Consulting - Paris | 18 800,00 € HT   |

| NUMERO     | OBJET  | DATE DE L'ACTE | TITULAIRE                         | MONTANT  |
|------------|--|----------------|-----------------------------------|--|
| DC2026-047 | Mise à disposition de la salle Gony à l'école des jeunes sapeurs-pompiers  | 12/03/2026     | Ecole des jeunes sapeurs-pompiers | à titre gratuit  |
| DC2026-048 | Passation d'un contrat d'artiste avec Voyage Song Production pour un spectacle de théâtre musical sur Brassens à la médiathèque le 27/03/2026  | 12/03/2026     | Voyage song production            | 890,00 € TTC   |
| DC2026-049 | Conventions d'objectifs et de financement avec la CAF sur les accueils périscolaires et extrascolaires 2026-2029   | 13/03/2026     | Commune Saint-Paul-Trois-Châteaux |  |
| DC2026-050 | Contrat de cession avec l'orchestre ROMANCE pour l'animation du repas des aînés du 26/03/2026  | 13/03/2026     | Romance - 13870 Rognonas          | 945,14 € TTC   |
| DC2026-051 | Passation d'une convention avec le SSCT pour l'occupation de locaux et le prêt d'instruments dans le cadre du concours international de piano du 13 au 18/04/2026  | 16/03/2026     | Commune Saint-Paul-Trois-Châteaux | à titre gratuit  |
| DC2026-052 | Passation d'un contrat avec Pierre-Laurent Boucharlat El jury du concours international de piano du 13 au 18/04/2026   | 18/03/2026     | Pierre-Laurent Boucharlat El      | 2 000 € TTC  |
| DC2026-053 | Annule et remplace DC2026-013 - Passation d'un contrat avec une pianiste membre du jury du 4ème concours international de Piano du 13 au 18 avril 2026 à la salle Fontaine                                       | 18/03/2026     | Mme Joanna SOCHACKA-JAWORSKA      | 1 400 € TTC  |
| DC2026-054 | Passation d'un contrat avec Pierre-Laurent Boucharlat El jury du concours international de Piano du 13 au 18 avril 2026  | 18/03/2026     | Pierre-Laurent Boucharlat El      | 1 200 € TTC  |
| DC2026-055 | Avenant au marché N° 2024012 : travaux de rénovation du musée d'archéologie Tricastine, Avenant 2 Lot 09 : Serrurerie - Structure - Bardage  | 19/03/2026     | Metal Forme Tradition SCOP/SARL   | Montant avenant n° 2 : 4 440,00 € HT<br>Montant total après avenant Lot 09 : 148 240,00 € HT |
| DC2026-056 | Mise à disposition d'un bâtiment communal, L'Imprimerie, à l'association A.T.R.E. jusqu'au 30 Septembre 2026, renouvelable chaque année dans la limite de 2 renouvellements soit jusqu'au 30 Septembre 2028      | 20/03/2026     | ATRE                              | à titre gratuit  |
| DC2026-057 | Mise à disposition d'un bâtiment communal, l'Imprimerie, à l'association C'EST AUTREMENT jusqu'au 30 Novembre 2026, renouvelable chaque année dans la limite de 2 renouvellements soit jusqu'au 30 Novembre 2028 | 20/03/2026     | C'est Autrement                   | à titre gratuit  |

| NUMERO     | OBJET   | DATE DE L'ACTE | TITULAIRE        | MONTANT         |
|------------|---|----------------|------------------|-----------------|
| DC2026-058 | Mise à disposition d'un bâtiment communal, Espace Coluche, à l'association FESTIVAL DU FILM pour une durée de 3 ans jusqu'au 31 Aout 2028 | 20/03/2026     | Festival du Film | à titre gratuit |

**Intervention de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS** : Cela permet de se rendre compte de ce à quoi servent les délégations votées auparavant. Cela permet de pouvoir accélérer les choses comme par exemple la cession à titre gratuit de biens meubles au refuge de l'espoir car il y avait urgence après les dégâts suite aux inondations. Il peut s'agir aussi de mises à disposition, indemnités de sinistres, attributions de marchés, contrats d'artistes, conventions CAF etc...

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 18 mai 2026 (sous réserve) et concernera le vote du Budget Supplémentaire.

La séance est levée à 18h35.

La Secrétaire de séance,

Mr Daniel BERNARD



Le Maire,

Mr Jean-Michel CATELINOIS


